

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 21 février 2023

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 21/02/2023

D/2023-002

Aujourd'hui, mardi 21 février 2023, à 9 heures 35, s'est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames DELUC, EL KHADIR, JAMET et FAHMY, et Messieurs BELPERRON et FEYTOU

A titre de titulaire en distanciel :

Madame SCHMITT

Etaient excusés :

Mesdames AMOUROUX, BOUVIER, DELNESTE, DEMANGE, JUSTOME, KUHN, LE BOULANGER, et Messieurs ARFEUILLE et GIRARD

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D - 2023/002

MARCHE D'ASSURANCE DES DOMMAGES AUX BIENS ET DES RISQUES ANNEXES

AVENANT N°1

DECISION - AUTORISATION

Le rapport suivant est présenté au Comité Syndical:

Par marché 19.A01, l'entreprise SMACL ASSURANCES s'est vue confier par le SIVU Bordeaux-Mérignac le marché d'assurance des dommages aux biens et des risques annexes. Ce marché, passé selon un appel d'offre ouvert, a été notifié le 06/12/2019. Il a été conclu à compter du 01/01/2020 pour une durée de 4 ans.

La société SMACL ASSURANCES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Niort sous le numéro 301 309 605, a décidé de participer en tant de co-actionnaire à la société MAIF SOCIETE ETA.

Conformément à la procédure prévue à l'article L324-1 du Code des Assurances, la société SMACL ASSURANCE a fait une demande de transfert partiel de son portefeuille de contrats à la société MAIF SOCIETE ETA. Les contrats souscrits par le SIVU entrent dans le périmètre de cette demande de transfert.

Cette demande de transfert a fait l'objet d'un avis favorable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution qui a été publié le 31 décembre 2021 au journal officiel. De ce fait, le transfert des contrats est opposable aux assurés à partir de la date de publication au journal officiel de la décision d'approbation du transfert.

Par ailleurs, suite au transfert des contrats, la domination sociale de la société a été modifiée et est devenue SMACL ASSURANCES SA au 23/02/2022.

Les garanties et risques couverts étant intégralement repris par la société SMACL ASSURANCES SA il vous est proposé d'autoriser la signature de l'avenant n°1 au marché afin d'acter le transfert du marché de la société SMACL ASSURANCES à la société SMACL ASSURANCES SA.

www.sivu-bordeauxmerignac.fr

40 avenue de la gare CS12055 – 33073 BORDEAUX CEDEX
Tél 05 57 00 04 00 - Fax 05 56 08 88 97 - sivubm@sivubm.com
SIRET 253 306 187 00035

LE COMITE SYNDICAL

Vu le projet d'avenant n°1 tel qu'annexé à la présente

Adopte la délibération suivante :

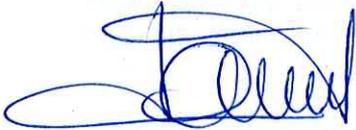
Article 1 :

Autorise sa Présidente à signer l'avenant n°1 au marché 19.A01 ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

Adopté :
Voix pour : 7
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le 21/02/23

La Présidente



Delphine JAMET